

COMPTE RENDU DU COMITÉ DE GESTION

DU VENDREDI 5 JUIN 2026

Membres présents :

M. Jean-Pierre LECOQ, Maire du 6^{ème} arrondissement, Président du Comité de gestion de la Caisse des écoles,

Mme Chantal LAMBERT-BURENS, Première adjointe au Maire,

Mme Iris BERTHOMIER, Adjointe au Maire,

Mme Arielle BEAUCAMPS,

Mme Marie-José GHÉRARDI,

Mme Catherine BERBINAU,

M. Yannick MELEUC, Inspecteur de l'Education Nationale,

Mme Céline HERVIEU, Députée de la 11^{ème} circonscription de Paris.

Personnalités invitées :

M. Olivier PASSELECQ,

Mme Florence de VARAX,

Mme Gisèle DONNARD,

Membres excusés :

Mme Marie-José SABOURAUD,

Mme Jacqueline LÉVÈQUE,

M. Michel BARNIER, Député de la 2^{ème} circonscription de Paris,

Représentant de la Caisse des écoles du 6^{ème} arrondissement :

M. Stéphane SINTÈS, Directeur de la Caisse des écoles,

Le quorum est de 4 membres présents ou représentés.

La séance du Comité de gestion de la Caisse des écoles du 6^{ème} arrondissement est ouverte à 12 h 20.

8 membres sont présents.

1- Approbation du compte rendu de la séance du Comité de gestion de la Caisse des écoles du vendredi 20 mars 2026.

Monsieur le Maire indique que ce compte rendu est le reflet du Comité de gestion du vendredi 20 mars 2026.

Votants : 8

Le compte rendu de la séance du vendredi 20 mars 2026 est adopté à l'unanimité.

2- Résultats de l'élection des membres du 2^{ème} collège du Comité de gestion

Monsieur le Maire rappelle que la loi n°2025-795 du 11 août 2025 visant à réformer le mode scrutin des conseils de Paris prévoit que le conseil d'arrondissement du 6^e compte 9 sièges au lendemain des élections municipales de mars 2026, ce qui impacte le nombre des membres de chaque collège du Comité de gestion. Conformément à l'article 10 des statuts de la Caisse des écoles, il est procédé à une nouvelle élection des membres du 2^{ème} collège du Comité de gestion pour élire 3 candidats parmi les sociétaires.

Le scrutin ouvert aux sociétaires s'est déroulé ce vendredi 5 juin en matinée avec la possibilité de voter par correspondance.

Mesdames Beaucamps, Ghérardi et Berbinau, qui se sont portées candidates, ont été élues.

L'ensemble de l'assistance félicite les nouveaux membres élus et Monsieur le Maire remercie tous les membres pour le travail réalisé depuis de nombreuses années.

3- Délibération portant sur l'organisation des élections des représentants du personnel à la Commission consultative paritaire

La date des élections professionnelles commune aux trois fonctions publiques est fixée au jeudi 10 décembre 2026 pour le renouvellement général ou la création des organismes consultatifs : Comités Sociaux Territoriaux (CST), fusion des anciens des anciens Comités Techniques (CT) et Comités d'Hygiène et Sécurité (CHSCT), Commissions Administratives Paritaires (CAP) et Commissions Consultatives Paritaires (CCP).

Pour la Caisse des écoles du 6^{ème}, il n'y a pas lieu de créer une CAP puisque tous les agents fonctionnaires concernés appartiennent à la Ville de Paris et relèvent des CAP de la Ville de Paris.

Il n'y a pas lieu non plus de créer un CST car l'effectif de la Caisse est inférieur au seuil de création de 50 agents. Néanmoins, la Caisse réalise de nombreux dialogues sociaux avec les agents.

En revanche, il convient d'instaurer une CCP.

Une CCP doit être renouvelée pour l'ensemble des catégories hiérarchiques contractuelles A, B, C.

27 agents contractuels, en CDI et en CDD au 01/01/2026, remplissant les conditions requises pour participer au vote, sont concernés par la création de cette CCP.

Toutes les organisations syndicales de la Ville de Paris ont été informées de ces effectifs avec la répartition du nombre de femmes et d'hommes.

Les élections des représentants du personnel se dérouleront, en 1 seul tour, à la date du jeudi 10 décembre 2026 suivant des modalités fixées par arrêté.

Madame Hervieu demande quelles sont les organisations syndicales en charge de la restauration. M. Sintès a répondu que nous n'en avons pas connaissance et nous n'avons pas eu d'organisations syndicales pour les 2 dernières élections professionnelles.

Monsieur le Maire s'interroge sur le nombre de 27 contractuels remplissant les conditions par rapport à la totalité des agents de la Caisse. M. Sintès précise que les agents titulaires, au nombre de 7, n'y sont pas intégrés, comme les agents malades depuis de nombreux mois et non rémunérés par la Caisse mais par la Sécurité sociale, ainsi que les agents ayant des contrats courts de remplacement et un agent de droit privé.

Votants : 8

La délibération n°2026-06-01 instaurant une Commission consultative paritaire pour les prochaines élections professionnelles est approuvée à l'unanimité.

4- Délibération portant sur la modification de la formule de détermination des prix unitaires du marché de restauration scolaire

Monsieur le Maire précise que le marché est un marché de fourniture de denrées alimentaires et d'assistance technique jusqu'en décembre 2027, que nous relancerons au courant de l'année 2027.

Conformément au Cahier des Clauses Administratives Particulières (CCAP) du marché de restauration scolaire, il est en effet prévu la possibilité d'une révision des prix tous les semestres, selon une formule contractuelle prenant en compte l'indice mensuel des prix à la consommation relatif aux « services de restauration » et celui relatif à « l'alimentation ». Or, l'INSEE a arrêté ces indices et n'a prévu aucune continuité.

Il est donc indispensable de définir de nouveaux indices INSEE pour la révision des prix qui nécessitera une autorisation donnée au Maire pour signer un avenant au marché de restauration scolaire.

Dès la validation du service juridique, les prix unitaires figurant sur le Bordereau des Prix Unitaires (BPU) feront l'objet d'une revalorisation à compter du 1er juillet 2026.

Votants : 8

La délibération n°2026-06-02 autorisant le Maire à signer l'avenant modifiant la formule de révision des prix et la revalorisation du marché de restauration scolaire est approuvée à l'unanimité.

5- Présentation du Rapport Social Unique

À l'aide du grand écran de la salle Victor Faure, tous les membres présents visualisent les diapositives que M. Sintès commente pour retracer les données des ressources humaines de l'année 2025.

La délibération n°2026-06-03 approuvant le rapport social unique de l'exercice 2025 est approuvée à l'unanimité.

6- Délibération autorisant le Maire à signer l'avenant à la Convention d'objectifs et de financement entre la Ville et la Caisse des écoles.

Dans le cadre de l'intégration des inscriptions et de la facturation de la restauration scolaire au sein de la plateforme Paris-Familles à compter de septembre 2026, le projet d'avenant insère les adaptations nécessaires à la mise en œuvre de ce projet. Cet avenant sera présenté au prochain Conseil de Paris. Paris-Familles regroupe la totalité des activités sur une seule facture.

Votants : 8

La délibération n°2026-06-04 autorisant le Maire à signer l'avenant à la Convention d'objectifs et de financement a été approuvée à l'unanimité.

7- Points divers.

Monsieur le Maire précise qu'une insonorisation du réfectoire de l'école du Jardinnet doit être envisagée ainsi qu'une étude approfondie pour limiter fortement la chaleur dans les 2 réfectoires de Littré.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance du Comité de gestion est levée à 13 h 10.